

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010

Excusé : M. Laurent BERNAT

Secrétaire de séance : Mme Viviane RAMONDENC

Salle des fêtes : Monsieur le Maire rend compte des consultations concernant la réfection des peintures et du plafond de la salle des fêtes. Cette consultation a fait l'objet d'un dépouillement par la commission des travaux des offres proposées par les entreprises Zuliani (8961 € TTC) et Veyrié (11042 € TTC). L'entreprise Zuliani est retenue pour ce chantier. L'économie réalisée permettra d'acheter un refroidisseur de bouteilles au prix de 2 700 €.

Terrain de moto cross : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de la Fédération française de motocyclisme de procéder à l'acquisition du terrain de moto cross de Bellune à Montlaur pour le mettre à disposition du moto club Saint Affricain afin d'y développer un certain nombre d'activités liées à la moto.

Cette acquisition est soumise à la possibilité de pouvoir implanter des locaux nécessaires à l'accueil des pratiquants. Ce terrain est situé en zone N en continuité de la zone d'activités.

Entendu cet exposé le conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'accueil de la Fédération française de motocyclisme. L'organisation et l'aménagement de ce site répond au souhait de nombreux pratiquants, évitera les conflits d'usage relatifs à l'utilisation de l'espace par les sports mécaniques. Ce site est situé en continuité de la zone d'activités en dehors des zones d'habitation et n'a jamais posé de problèmes de voisinage. Le conseil municipal donne un avis favorable pour faire évoluer le document d'urbanisme (carte communale) afin d'autoriser les constructions et de permettre le bon déroulement des activités prévues sur ce site. La commune en accord avec le maître d'ouvrage apportera une attention particulière sur la qualité architecturale des bâtiments projetés.

Révision de la carte communale : Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser la carte communale. En effet l'évolution liée à des projets économiques présentés à la commune par des porteurs privés et la rationalisation des coûts sur extension de réseaux sont les motifs de cette révision. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la révision de la carte communale sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, demande d'associer les services de l'Etat à la procédure, donne autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision technique de la carte communale et dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

Contrat d'apprentissage : M. Sylvain Vidal a demandé à la commune la possibilité de réaliser son apprentissage CAPA Travaux paysagers au sein de l'équipe des employés communaux. M. le Maire rend compte de la réunion tenue en mairie avec les responsables de la formation du lycée agricole et les employés de mairie. Le conseil municipal donne son accord sur ce contrat d'apprentissage. La mairie bénéficie de l'exonération des cotisations patronales et versera un salaire de 25 % du SMIC la première année et de 41 % du SMIC la deuxième année.

Décision modificative budgétaire : Afin de régler des dépenses du service assainissement concernant les travaux réalisés en régie de mise en souterrain des réseaux électriques et de réfection du réseau d'eau potable à Briols, 35 000 euros sont budgétisés en section d'investissement du service assainissement.

Maîtrise d'œuvre assainissement : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser une étude préliminaire au raccordement du réseau de collecte des eaux usées domestiques à un dispositif d'assainissement sur la commune et avec évaluation des différentes alternatives envisageables. Un appel d'offres a été lancé le 27 avril 2010. La commission d'appel d'offres a examiné les candidatures reçues en mairie. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer le choix du maître d'œuvre de ce programme. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne la SARL CEREG Massif Central 2, rue Pasteur à Rodez comme maître d'œuvre de cette étude dont le montant s'élève à 6705 euros H.T, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce programme et l'autorise à signer toutes pièces se référant à cette étude.

Voirie communale – Espaces publics : Monsieur le Maire donne lecture de l'état d'acquisitions effectuées par la mairie depuis quinze ans qu'il propose d'affecter au domaine public (croix de Rounel, chemin des jardins, nouvelle entrée de l'école etc...). Deux chemins de desserte de lotissements ont fait l'objet d'attribution à la commune. Monsieur le Maire propose qu'ils soient classés dans le domaine public communal. Une enquête publique sera conduite en ce sens.

Foyer des jeunes : Le conseil municipal s'est déplacé dans les locaux du foyer des jeunes à la suite d'un signalement de la gendarmerie. Le conseil municipal souhaite examiner les besoins des associations pour envisager éventuellement la rénovation des locaux en fonction de ces besoins. M. Vivien Guiraud propose de conduire cette consultation.

Football Club Montlaurais : Une subvention de 1900 euros sera versée au Football Club pour la prise en charge du spectacle de la fête d'été.

SCOT : Monsieur le Maire indique que le Comité syndical du Parc, qui s'est tenu le 30 avril 2010, a validé le principe d'une étude d'un périmètre de SCOT en Sud Aveyron par les services du Parc Naturel Régional des Grands Causses. La réunion de travail du 13 juillet 2010 avec le PNRCG et les services de l'Etat, a permis de présenter les problématiques communes de transport, de développement économique, d'habitat, de préservation du paysage et d'environnement, d'agriculture et d'équipements à l'échelle élargie du territoire du parc. Le conseil municipal, à l'unanimité considérant que pour la commune l'élaboration d'un SCOT est fondamentale pour organiser et favoriser le développement cohérent de ce territoire décide d'adhérer sur le principe au futur périmètre du SCOT en Sud Aveyron.

Droit de préemption au Py : Le conseil municipal prend connaissance de la demande formulée par Maître Dubrulle concernant la vente de la maison Lasserre au Py dans le cadre de la procédure de succession. Au cours de l'élaboration de la carte communale la commune avait souhaité créer sur l'emprise foncière constituée par la parcelle contiguë à la maison cadastrée Section H n° 165 un droit de préemption pour la réalisation d'un espace public, aire

de jeux, parking, aire de retournement pour les poids lourds. A l'occasion de l'exécution des travaux la commune s'engageait à réaliser l'extension des réseaux.

Dans le projet de vente la parcelle H n° 165 a été partagée pour que le lot constitué puisse être rattaché à la maison de M. Lasserre faisant l'objet de la vente. Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité décide de favoriser l'installation d'un nouveau ménage au Py et de ne pas faire valoir son droit de préemption au Py. Le projet d'espace public au Py est abandonné ainsi que l'extension des réseaux prévue sur ce secteur.

Société de chasse de Briols : Par courrier du 8 septembre le président de la société de chasse de Briols fait part à la commune d'une demande de subvention de fonctionnement ainsi que d'une autorisation d'utiliser des sectionnaux vacants n° D 393-394 et 118 afin de faire face aux frais liés à La mise en place de jachère destinée à la faune sauvage. Dans sa demande le président indique qu'il souhaite la même subvention que celle affectée aux autres sociétés de chasse. M. le Maire indique qu'aucune subvention n'a été versée depuis plusieurs années aux sociétés de chasse de la commune. Le programme jachère faune sauvage est conduit à travers un partenariat avec la Fédération départementale de l'Aveyron dont la participation s'élève à 90 % des frais engagés pour cette mise en jachère. Par contre le conseil municipal donne son accord pour affecter les parcelles concernées de sectionnaux de Briols à ce programme.

Aire de camping-cars : Mme Alinat suggère que l'on étudie à Montlaur la possibilité de créer une aire de camping-cars. Cette opération pourrait faire l'objet d'une étude dans le cadre des espaces naturels sensibles.

Egouts : Mme Ramondenc fait part des problèmes d'odeurs liées au réseau d'assainissement à proximité du bar le Montlaurais. M. Rascol conduira l'expertise concernant ce réseau.

Recensement de la population : Il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011 sur la commune de Montlaur. Deux agents recenseurs vont être recrutés par la commune. Mme Decup-Caumes est chargée de superviser cette opération.

Travaux à Briols : M. Rivemale rend compte de l'exécution des travaux d'enfouissement des réseaux et d'assainissement du village de Briols. Le goudron est à présent terminé il reste à faire procéder à l'enlèvement des poteaux.

FIN DE SEANCE.

